



*La  
Résidence  
des  
Indes*

*PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR*

1. Lavage obligatoire des mains par chaque visiteur avant d'entrer dans l'établissement avec une solution hydro-alcoolique.
2. Port du masque à l'arrivée et au départ de l'établissement et lors de toute circulation à l'intérieur.
3. Sens unique de circulation avec sortie obligatoire par la porte de la Rue Réaumur.
4. Port du masque par le personnel.
5. Désinfection des mains du personnel toutes les heures.
6. Désinfection des tables et sièges après chaque occupation avec du Bactopin + utilisé en milieu hospitalier.
7. Désinfection complète de la chambre d'hôtes après chaque client.
8. Désinfection de tout matériel en contact avec un client.
9. Distance entre deux tables largement supérieure au 1m réglementaire.

§§§§§